



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/HRC/S-5/SR.2
17 octobre 2007

Original: FRANÇAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

Cinquième session extraordinaire

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 2^e SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 2 octobre 2007, à 15 heures

Président: M. COSTEA (Roumanie)

SOMMAIRE

DEMANDE FORMULÉE PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA SLOVÉNIE
APPUYÉE PAR 18 ÉTATS MEMBRES DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME ET
37 ÉTATS OBSERVATEURS POUR QUE SOIT CONVOQUÉE UNE SESSION
EXTRAORDINAIRE CONSACRÉE À «LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME
AU MYANMAR» (*suite*)

CLÔTURE DE LA SESSION

La séance est ouverte à 15 h 10.

DEMANDE FORMULÉE PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA SLOVÉNIE APPUYÉE PAR 18 ÉTATS MEMBRES DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME ET 37 ÉTATS OBSERVATEURS POUR QUE SOIT CONVOQUÉE UNE SESSION EXTRAORDINAIRE CONSACRÉE À «LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME AU MYANMAR» (*suite*) (A/HRC/S-5/1, A/HRC/S-5/L.1/Rev.1, A/HRC/S-5/NGO/1, A/HRC/S-5/NGO/2, A/HRC/S-5/NGO/3, A/HRC/S-5/NGO/4, A/HRC/S-5/NGO/5, A/HRC/S-5/NGO/6, A/HRC/S-5/NGO/7, A/HRC/S-5/NGO/8, A/HRC/S-5/NGO/9, A/HRC/S-5/NGO/10)

1. M. HAMBURGER (Pays-Bas) souscrit à la déclaration faite par le Portugal au nom de l'Union européenne. Se trouvant au Myanmar une semaine plus tôt, en qualité de représentant de son gouvernement, il a pu se rendre compte *de visu* de la situation sur place, faire part aux autorités des préoccupations de son pays, et les inviter à la retenue et au dialogue avec l'opposition. Le non-respect par le régime en place des engagements pris et les indications de plus en plus crédibles d'un nombre de disparitions bien supérieur à celui annoncé officiellement interpellent la communauté internationale. Le Gouvernement du Myanmar doit renoncer à la violence, libérer les prisonniers politiques, engager un dialogue pacifique et ouvert avec les chefs de l'opposition – clef du règlement de la situation dans le pays et, partant, de la stabilité dans la région –, respecter les normes internationales en matière de droits de l'homme et autoriser le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar à se rendre dans le pays afin qu'il fasse rapport au Conseil, en décembre 2007, sur sa visite.

2. M. GODET (Suisse) se félicite de la tenue de la session extraordinaire en cours, qui atteste la capacité du Conseil à réagir rapidement. Il est donc important que cette session offre au Conseil la possibilité d'adresser au Gouvernement et au peuple du Myanmar un signal fort en agissant de manière concertée et constructive. Rappelant aux autorités du pays qu'elles sont garantes de l'intégrité physique et morale des manifestants qu'elles ont arrêtés, et compte tenu des informations alarmantes qui font craindre le pire en ce qui concerne la sécurité de ces personnes, la délégation suisse demande la libération immédiate des manifestants arrêtés et de tous les prisonniers politiques.

3. Face à la situation humanitaire gravement préoccupante dans le pays, la Suisse invite le Gouvernement du Myanmar à autoriser la reprise par le Comité international de la Croix-Rouge de ses activités sur place et à prendre les mesures voulues pour améliorer les conditions de vie de la population, étape indispensable sur la voie de la réconciliation nationale. Se félicitant de la récente visite de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Gambari, dans le pays, la délégation suisse encourage le Gouvernement à poursuivre dans cet esprit de coopération et à montrer la même disponibilité à l'égard du Rapporteur spécial, M. Pinheiro, et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

4. M^{me} MILLAR (Observatrice de l'Australie) salue les déclarations du Rapporteur spécial – et les questions très pertinentes posées par lui – et de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme – notamment son évocation de la «responsabilité de protéger» – et elle presse le Gouvernement du Myanmar de respecter le droit de ses citoyens à la liberté d'expression et de réunion, de libérer tous les prisonniers politiques, sans exception aucune, d'écouter la voix de l'opinion internationale et de ses propres citoyens et, faisant écho aux ministres des affaires

étrangères de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), de reprendre le chemin de la réconciliation nationale en vue d'une transition pacifique vers la démocratie.

5. La délégation australienne enjoint aux membres du Conseil d'adopter par consensus le projet de résolution publié sous la cote A/HRC/S-5/L.1/Rev.1, dont le texte est équilibré et prévoit un mécanisme de suivi et de présentation de rapports sur l'application de ses dispositions. Se félicitant que les autorités du pays aient accepté de recevoir M. Gambari, l'observatrice de l'Australie conclut en présentant ses condoléances aux victimes de la répression et à leurs familles, et en soutenant l'appel au changement démocratique et à la réconciliation nationale lancé par les citoyens du Myanmar.

6. M. VERROS (Observateur de la Grèce) s'associe à la déclaration du Portugal au nom de l'Union européenne et rappelle que la violence ne se justifie en aucune circonstance. Le Gouvernement grec, qui n'a cessé de critiquer les violations des droits de l'homme au Myanmar, se dit fermement convaincu qu'un dialogue politique véritable entre les autorités militaires et les chefs de l'opposition est la seule voie menant au règlement complet et pacifique de la crise au Myanmar. Il se félicite à cet égard de l'ouverture qu'offre la rencontre de l'Envoyé spécial du Secrétaire général avec le général Than Shue et M^{me} Aung San Suu Kyi, et invite les autorités à ne plus recourir à la violence contre les manifestants, à libérer les prisonniers politiques et à rétablir la démocratie et le respect des droits de l'homme et des droits politiques dans le pays.

7. M. SYED HASSIM (Observateur de Singapour) dit que, compte tenu des répercussions graves de la situation au Myanmar non seulement pour les pays membres de l'ASEAN mais aussi pour l'ensemble de la région, les ministres des affaires étrangères des pays membres de l'ASEAN réunis à New York le 27 septembre 2007 ont dit leur répulsion face au recours à la violence et au nombre de victimes. L'ONU offrant les meilleures perspectives d'un règlement pacifique de la crise et l'Envoyé spécial du Secrétaire général ayant un rôle décisif à jouer en tant qu'interlocuteur neutre aux yeux de toutes les parties, l'ASEAN se félicite que les autorités du Myanmar aient consenti à ce que ce dernier se rende dans le pays.

8. Si la délégation singapourienne appuie l'idée-force du projet de résolution envisagé, elle déplore que les auteurs en aient grevé le texte initial – concis – de diverses considérations simplistes plutôt que de l'axer sur la situation spécifique à l'examen, vraie raison d'être de la session extraordinaire en cours. Pour rétablir la stabilité et assurer un retour à la normale au Myanmar, dont les difficultés sont également celles de toute la communauté internationale, il convient de rechercher une approche novatrice et de redonner au peuple l'espoir d'une solution durable, reposant sur une réconciliation associant toutes les parties en jeu, y compris l'armée.

9. M. KIDDLE (Observateur de la Nouvelle-Zélande) souscrit à l'appel lancé en vue de la libération immédiate des personnes arrêtées au cours des semaines précédentes et des nombreux prisonniers politiques, y compris Aung San Suu Kyi. La délégation néo-zélandaise soutient l'action menée par l'ONU pour remédier dans l'immédiat et à long terme à la situation au Myanmar et, se félicitant de la visite de M. Gambari dans le pays, attend avec intérêt son rapport à ce sujet.

10. La Nouvelle-Zélande se félicite de la ferme déclaration faite la semaine précédente, à New York, par la présidence de l'ASEAN. Amie et partenaire de longue date de l'Association,

elle en suit avec intérêt les débats relatifs à une proposition de charte, qui assoirait la crédibilité de l'ASEAN en tant qu'institution internationale. Il serait donc tragique que les actes commis par les autorités d'un seul de ses membres privent tous les autres d'une telle perspective.

L'observateur de la Nouvelle-Zélande demande au Gouvernement du Myanmar d'entamer d'urgence un véritable dialogue en vue de la réconciliation nationale et appuie sans réserve le projet de résolution à l'examen.

11. M. PHUANGKETKEOW (Observateur de la Thaïlande) fait part des graves préoccupations mais aussi des espoirs de la Thaïlande en tant que pays ami et voisin du Myanmar, de confession essentiellement bouddhiste, qui partage les mêmes convictions de non-violence et de tolérance. Le Gouvernement thaïlandais veut saisir cette occasion pour tenter, avec la communauté internationale, de se tourner vers l'avenir et d'aider le Myanmar à emprunter une voie constructive et favorable. Convaincue que la démocratie offre le meilleur espoir de répondre aux besoins et aux aspirations de la population, la délégation thaïlandaise appuie la mission menée par l'Envoyé spécial du Secrétaire général et presse les autorités du Myanmar et toutes les parties concernées de rechercher la réconciliation nationale et d'œuvrer en faveur de la démocratie, en suivant pour cela la feuille de route en sept étapes arrêtée par les dirigeants du pays.

12. M^{me} SKORPEN (Observatrice de la Norvège) dit que le Gouvernement norvégien déplore les récentes mesures d'interdiction des médias prises par les autorités du Myanmar, et condamne les violations graves et systématiques des droits fondamentaux et du droit international humanitaire dans le pays. Le peuple du Myanmar, qui a fait preuve de courage, requiert toute l'attention et tout le soutien du Conseil, et l'observatrice de la Norvège encourage vivement les autorités du pays à entamer un dialogue avec l'opposition et les représentants des groupes ethniques, à rétablir l'état de droit, à mettre un terme à l'impunité et à garantir l'acheminement en toute sécurité de l'aide humanitaire.

13. La délégation norvégienne attend avec intérêt le rapport de M. Gambari sur sa mission au Myanmar et espère que le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar pourra bénéficier d'un mandat fort, sans équivoque, et se rendre sans retard dans le pays. Le Conseil doit demeurer saisi de la question.

14. M. LOULICHKI (Observateur du Maroc) s'associe aux déclarations faites au nom du Groupe des États d'Afrique et de l'Organisation de la Conférence islamique, et salue l'initiative prise par le Secrétaire général de dépêcher son Envoyé spécial au Myanmar, ce qui permettra de prendre la mesure de la volonté des autorités de mettre fin à leur politique répressive, de répondre aux attentes de la communauté internationale en matière de respect des droits et d'ouverture démocratique, et de s'engager résolument dans un processus participatif de réconciliation fondé sur la feuille de route retenue. Face à la crise dans le pays, où certains ont payé de leur vie le prix de leur engagement en faveur de la démocratie, le Conseil est appelé à assumer ses responsabilités en persuadant les autorités du Myanmar de traiter les causes profondes de la situation et de coopérer avec la communauté internationale et, notamment, avec le Rapporteur spécial. Convaincue de la contribution déterminante que les États voisins peuvent apporter au règlement de la crise, la délégation marocaine en appelle à eux pour qu'ils tentent d'amener les autorités du Myanmar à renoncer à l'usage de la force et à emprunter la voie du dialogue.

15. M. DAHLGREN (Observateur de la Suède), s'associant à la déclaration faite par le Portugal au nom de l'Union européenne, fait part au Conseil de ce dont il a été témoin quelques jours auparavant lors de sa visite à Rangoon en qualité de représentant du Gouvernement suédois, notamment des brutalités du régime à l'encontre des moines et des civils, des appels désespérés lancés par la population locale au personnel des organisations internationales, du courage héroïque de jeunes moines dont on est aujourd'hui sans nouvelles. Le manque d'informations et de transparence est tout simplement inacceptable. Tous les prisonniers doivent être relâchés, des observateurs indépendants doivent pouvoir accéder aux prisons et aux centres de détention, et le Rapporteur spécial doit pouvoir se rendre dans le pays.

16. Les États voisins du Myanmar ayant un rôle capital à jouer dans le règlement de la crise actuelle, la délégation suédoise se félicite vivement de la déclaration de l'ASEAN condamnant énergiquement les violences commises par le régime et de son appel au dialogue. La situation actuelle servira de test, non seulement pour le pays mais aussi pour la région comme pour la communauté internationale.

17. M^{me} ÁRNASON (Observatrice de l'Islande) dit que son pays compte parmi ceux qui ont plaidé en faveur de la convocation d'une session extraordinaire du Conseil. Elle rappelle que le Ministre islandais des affaires étrangères a récemment exprimé sa profonde préoccupation au sujet de la situation au Myanmar devant l'Assemblée générale, eu égard notamment à la détention prolongée d'une personnalité démocratiquement élue et aux mesures sévères de répression prises à l'encontre de ceux qui ont exprimé pacifiquement leur désaccord politique. Le Gouvernement islandais condamne le passage à tabac de manifestants, les assassinats ainsi que les détentions arbitraires et exhorte le Gouvernement du Myanmar à garantir la pleine jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et à lever l'ensemble des restrictions à l'exercice pacifique par tous les citoyens de leur liberté politique. Les autorités devraient ordonner, sans plus attendre, la libération de tous les détenus, y compris celle de M^{me} Aung San Suu Kyi. Le Gouvernement du Myanmar devrait également mener des enquêtes sur les assassinats et les violations des droits de l'homme qui ont été perpétrées, et traduire leurs auteurs en justice. Les mesures nécessaires devraient en outre être prises pour remédier aux difficultés économiques et mettre en œuvre les réformes que la population attend depuis longtemps. En conclusion, l'Islande lance un appel au Myanmar afin qu'il coopère pleinement avec les Nations Unies en vue d'un règlement pacifique de la crise et appuie pleinement le projet de résolution présenté par l'Union européenne.

18. M. FEYDER (Observateur du Luxembourg), s'associant à la déclaration faite par le Portugal au nom de l'Union européenne, exprime l'espoir que la convocation d'une session extraordinaire du Conseil contribuera, de manière décisive, à mettre un terme aux graves atteintes aux droits de l'homme de ceux qui manifestent pacifiquement au Myanmar. Il rappelle que les atteintes graves à la liberté d'expression et à la liberté d'association, l'usage de la force, les disparitions et toutes les formes de détention arbitraire peuvent être qualifiés de crimes internationaux et que leurs auteurs sont par conséquent susceptibles de voir leur responsabilité pénale individuelle engagée.

19. Le courage remarquable dont font preuve les moines bouddhistes et les citoyens birman, qui expriment pacifiquement depuis des semaines leur aspiration à la démocratie, au pluralisme et au respect des droits de l'homme, mérite toute l'attention du Conseil. Au-delà des événements actuels, celui-ci devrait demeurer saisi de la question des violations continues et constantes

des droits de l'homme au Myanmar. Dans ce cadre, le Luxembourg lance un nouvel appel aux autorités birmanes afin qu'elles libèrent, sans conditions, les prisonniers politiques, notamment M^{me} Aung San Suu Kyi, et respecte les conventions pertinentes de l'OIT sur le travail forcé, la liberté d'association et le travail des enfants. En outre, le Comité international de la Croix-Rouge, qui a été contraint de suspendre ses visites dans les prisons, devrait pouvoir reprendre rapidement ses activités. La situation au Myanmar illustre l'incontournable nécessité de tenir compte de façon simultanée des questions relatives à la paix et à la sécurité, aux droits de l'homme, à l'état de droit et au développement socioéconomique. Le Conseil ne doit épargner aucun effort pour faire pression sur le régime birman afin qu'il respecte les droits de l'homme et l'aspiration de son peuple à la démocratie.

20. M^{me} OVERVAD (Observateur du Danemark), s'associant à la déclaration faite par le représentant du Portugal au nom de l'Union européenne, regrette que les manifestations pacifiques du peuple birman en faveur de la réconciliation nationale et de la démocratie aient été une fois de plus sévèrement réprimées par les autorités, parfois au mépris des droits les plus élémentaires de l'homme comme le droit à la vie. Nombre d'informations font état d'assassinats, de passages à tabac, d'actes de torture – les corps de certaines victimes auraient été brûlés et certains manifestants auraient été enterrés vivants – ce qui montre à quel point il est urgent de garantir l'accès aux détenus, de lancer des enquêtes sur les graves violations des droits de l'homme qui ont été commises, et de traduire leurs auteurs en justice.

21. Le Danemark lance un appel au Gouvernement pour qu'il libère tous les prisonniers politiques et invite le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar à se rendre sur place sans plus attendre. Les pays voisins ont par ailleurs un rôle central à jouer dans l'action visant à convaincre le Gouvernement de s'engager dans la voie de la réconciliation nationale et dans ce contexte, la récente déclaration des pays membres de l'ASEAN est très encourageante. Le fait qu'un nombre important de pays, de tous les continents, aient demandé la convocation d'une session extraordinaire montre que le Conseil entend jouer pleinement son rôle et à cette fin, il importe que l'ensemble de ses membres appuie le projet de résolution proposé par l'Union européenne.

22. M. O'CEALLAIGH (Observateur de l'Irlande), s'associant à la déclaration faite par le Portugal au nom de l'Union européenne, exprime de nouveau sa profonde préoccupation face à la répression violente des manifestations pacifiques de moines bouddhistes en Birmanie. L'Irlande appuie l'appel lancé par le Programme alimentaire mondial (PAM) aux autorités birmanes afin que soient levées les restrictions à l'acheminement de l'aide alimentaire et que soit évitée toute souffrance supplémentaire pour la population. Elle se félicite également que l'ensemble de la communauté internationale ait invité les autorités birmanes à mettre un terme à la violence, à s'engager sans plus attendre dans la voie du dialogue, à libérer l'ensemble des prisonniers politiques et des manifestants et à amorcer un véritable processus de réconciliation nationale. Dans ce contexte, il convient de saluer le rôle joué par les pays voisins de la Birmanie.

23. Agissant au mépris de la volonté exprimée par la communauté internationale, l'armée birmane continue de s'employer à briser les manifestations. Le calme qui règne dans les rues de la capitale n'est qu'apparent et dissimule en réalité une politique de répression généralisée. L'Irlande condamne l'usage de la force par les militaires en vue de réprimer l'exercice par les bonzes birmans de leur droit élémentaire à la liberté d'expression et souligne qu'un tel comportement ne mettra pas fin aux aspirations du peuple birman à la liberté, à la justice et

à la démocratie. Seuls le dialogue et la réconciliation peuvent permettre de rétablir la stabilité dans le pays. Dans ce contexte, l'Irlande se félicite que l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Ibrahim Gambari, ait pu rencontrer des responsables de l'opposition et notamment M^{me} Aung San Suu Kyi, ainsi que des représentants du régime birman. Elle continuera d'œuvrer à l'amélioration de la situation dans le pays avec l'ensemble des parties prenantes – tant au sein de l'Union européenne que de l'ONU – et en particulier avec celles qui ont une influence sur le régime birman.

24. M^{me} FROMMELT (Observatrice du Liechtenstein) se félicite que l'ensemble des groupes régionaux aient appuyé la convocation d'une session extraordinaire du Conseil, ce qui témoigne de la gravité de la crise au Myanmar mais également de la capacité du Conseil de prendre ses responsabilités face à des situations de violations massives et systématiques des droits de l'homme. Le Liechtenstein condamne la répression militaire qui s'est abattue sur des manifestants qui ne faisaient qu'exercer leurs droits de l'homme internationalement reconnus et déplore le grand nombre de victimes qui en est résulté. Il exhorte le Gouvernement du Myanmar à mettre immédiatement fin à sa politique de répression et à respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales, en particulier la liberté d'expression et la liberté d'association. Le Liechtenstein exhorte également les autorités du Myanmar à libérer les prisonniers politiques qui ont été arbitrairement arrêtés et condamnés en violation des garanties élémentaires prévues par la loi. Il lance en outre un appel aux autorités afin qu'elles mettent fin à l'impunité et traduisent en justice les auteurs de violations des droits de l'homme.

25. La pleine et véritable coopération du Gouvernement du Myanmar avec les Nations Unies, en particulier avec ses mécanismes des droits de l'homme, est essentielle pour mettre immédiatement un terme aux violations persistantes des droits de l'homme. Le Liechtenstein est favorable à ce que le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar se rende dans le pays à brève échéance, puis fasse rapport au Conseil et à l'Assemblée générale au terme de sa visite. Le Gouvernement du Myanmar devrait saisir cette occasion pour engager un dialogue constructif et transparent avec les partis de l'opposition, les minorités ethniques et autres parties prenantes. C'est là le seul moyen d'avancer dans la voie de la réconciliation nationale, d'établir l'état de droit et, éventuellement, de lancer un processus pacifique de transition démocratique.

26. M. TICHENOR (Observateur des États-Unis) remercie le Président de l'occasion qui lui est donnée de s'exprimer sur l'aggravation de la crise en Birmanie et dit que les Américains ont été indignés de constater la violence avec laquelle la junte militaire avait réagi face à l'exercice pacifique de ses libertés par le peuple birman. Les photographies publiées à la une des journaux du monde entier l'illustrent clairement: le Gouvernement birman a exercé une répression violente en procédant à des arrestations, à des passages à tabac, à des meurtres et à des assassinats afin de conserver un pouvoir immérité. L'absence de flexibilité dont fait preuve la junte militaire ne mettra pas un terme à l'aspiration du peuple birman à la liberté. Le profond malaise suscité par les agissements de la junte militaire limite d'autant plus son aptitude à faire face à des phénomènes tels que le trafic de drogues ou d'autres formes de contrebande, la traite d'êtres humains, la prolifération de maladies infectieuses, les insurrections régionales et les flux de réfugiés qui en découlent, qui sont autant de sources d'insécurité à l'échelon régional.

27. Les États-Unis exhortent tous les pays, en particulier les pays voisins de la Birmanie, ainsi que toutes les entités du système des Nations Unies, à n'épargner aucun effort pour convaincre

le régime birman de mettre un terme à la violence et d'autoriser une transition pacifique vers un gouvernement civil et démocratique. Le Président Bush a d'ailleurs récemment annoncé la volonté des États-Unis d'imposer de nouvelles sanctions bilatérales ciblées sur les dirigeants birmans afin de favoriser un tel changement dans le pays. Les États-Unis se félicitent de la décision du Secrétaire général de dépêcher un envoyé spécial en Birmanie et espère que le régime birman coopérera pleinement avec celui-ci, de même qu'avec le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans le pays, pour créer les conditions d'un véritable dialogue politique entre toutes les parties en ce qui concerne la mise en place d'un gouvernement civil et démocratique. Dans ce cadre, la première décision des autorités devrait être d'ordonner la libération de tous ceux qui ont été détenus à la suite des récentes manifestations et de tous les prisonniers politiques, y compris M^{me} Aung San Suu Kyi. Les États-Unis continueront d'œuvrer en faveur de l'inscription de la question birmane à l'ordre du jour du Conseil de sécurité dans la mesure où la mauvaise administration et les abus perpétrés par le régime en place constituent non seulement une menace pour le peuple birman mais également pour la paix et la sécurité dans la région.

28. M^{me} HIMANEN (Observatrice de la Finlande), s'associant à la déclaration faite par le Portugal au nom de l'Union européenne, se dit profondément préoccupée par les événements au Myanmar et notamment par l'usage de la force ayant entraîné la mort de manifestants pacifiques et par la répression sévère dont ils font l'objet. La Finlande lance un appel aux autorités birmanes pour qu'elles fassent preuve de retenue et invite la communauté internationale à se fixer pour objectif immédiat la cessation de la violence et de la répression. Les informations faisant état d'assassinats, de disparitions et d'arrestations massives, qui sont des sources croissantes de préoccupation dans le monde entier, ne font qu'accroître la nécessité pour le Gouvernement birman de coopérer avec la communauté internationale et de communiquer des renseignements détaillés sur les conditions dans lesquelles des personnes ont été tuées ou arrêtées. Dans ce contexte, le renforcement des mesures destinées à empêcher la diffusion d'informations sur la situation sur le terrain ou de photographies y relatives, par la limitation de l'accès à Internet et aux lignes téléphoniques, est un pas dans la mauvaise direction. Il convient également d'insister sur la nécessité de libérer immédiatement ceux qui ont été arbitrairement détenus, d'entamer de véritables enquêtes sur les violences et sur les assassinats, et de prendre des mesures à l'encontre de ceux qui en sont responsables, l'impunité étant en l'espèce inacceptable. En effet, l'usage excessif de la force et la détention arbitraire sont strictement interdits en droit international.

29. M. HRNČÍŘ (Observateur de la République tchèque) s'associe à la déclaration faite par le Portugal au nom de l'Union européenne et considère que la tenue d'une session extraordinaire sur la situation au Myanmar est un signe encourageant, qui témoigne de la volonté du Conseil de s'acquitter de la mission fondamentale qui lui a été confiée. Les appels à la paix, à l'ordre et à la justice du peuple birman, qui n'a pas choisi ses dirigeants, ne peuvent pas laisser la communauté internationale indifférente.

30. On ne connaît pas encore le bilan humain de la répression exercée par les troupes gouvernementales et leurs soutiens dans le cadre d'un combat inégal. Quoi qu'il en soit, il appartient désormais à la communauté internationale de faire pression sur le Gouvernement du Myanmar afin qu'il mette un terme aux assassinats, aux passages à tabac et aux détentions arbitraires, qu'il enquête sur de tels faits et traduise leurs auteurs en justice, et qu'il libère l'ensemble des prisonniers politiques et des détenus. La communauté internationale doit

continuer de suivre de près la situation d'urgence dans le pays pour éviter que ses dirigeants n'utilisent le mouvement de protestation comme un prétexte justifiant une répression accrue.

31. M. CHIHUAILAF (Observateur du Chili) se félicite de la convocation d'une session extraordinaire sur la situation des droits de l'homme au Myanmar. Les événements récents justifient pleinement la tenue de cette réunion et le Conseil se doit de faire écho aux aspirations justes et légitimes du peuple birman. Le Chili condamne fermement la politique de répression des autorités en réaction aux protestations pacifiques de sa population. Il lance un appel au Gouvernement du Myanmar afin qu'il mette un terme à cette situation et s'engage dans un processus de transition démocratique qui, comme le prévoit la résolution 61/232 de l'Assemblée générale sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, doit être ouvert.

32. Le Chili lance un appel aux autorités afin qu'elles procèdent à la libération de tous les prisonniers politiques, y compris le prix Nobel de la paix M^{me} Aung San Suu Kyi, et considère que toutes les questions posées par le Rapporteur spécial à propos de la situation des personnes détenues, blessées ou décédées, sont légitimes. Le Chili se félicite que l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Ibrahim Gambari, ait pu rencontrer M^{me} Aung San Suu Kyi ainsi que plusieurs ministres et invite le Gouvernement du Myanmar à coopérer avec le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans le pays. Grâce à cette coopération avec la communauté internationale, le Myanmar pourra, comme d'autres pays l'ont fait avant lui et notamment des pays d'Amérique latine, s'engager dans un processus de transition démocratique. En conclusion, le Chili prend note avec intérêt de la déclaration faite par l'ASEAN sur la situation en Birmanie et lance un appel à la communauté internationale, ainsi qu'à tous les organismes internationaux pertinents, afin qu'ils n'épargnent aucun effort pour y mettre un terme.

33. M. PINTER (Observateur de la Slovaquie), s'associant à la déclaration faite par le Portugal au nom de l'Union européenne, condamne fermement l'usage brutal de la force contre des manifestants pacifiques qui exerçaient leur droit légitime à la liberté d'expression et à la liberté d'association. Préoccupée par les informations faisant état de détentions arbitraires, d'attaques violentes qui se sont soldées par la mort de manifestants, et par l'assassinat du journaliste japonais M. Kenji Nagai, la Slovaquie lance un appel au Gouvernement du Myanmar afin qu'il fasse preuve de la plus grande retenue et recherche une solution pacifique à la crise actuelle. Un véritable dialogue devrait être noué avec l'ensemble des parties concernées pour relancer le processus de réconciliation nationale et avancer dans la voie de la démocratie. Enfin, la Slovaquie lance un appel aux autorités birmanes afin qu'elles libèrent l'ensemble des personnes récemment placées en détention et l'ensemble des prisonniers politiques, y compris M^{me} Aung San Suu Kyi.

34. M^{me} PEREZ GOMEZ (Observatrice de la Colombie) dit que la situation au Myanmar, où de nombreux civils ont perdu la vie et sont victimes d'atteintes à l'exercice pacifique de leur droit à la liberté d'expression et à la liberté d'association, est préoccupante. Dans ce contexte, la Colombie appuie les initiatives de l'ASEAN et de l'Envoyé spécial dépêché d'urgence dans le pays par le Secrétaire général de l'ONU, et exprime l'espoir que l'esprit constructif et de coopération qui anime le Conseil permettra d'aboutir à un règlement de la crise.

35. M. MAZEIKS (Observateur de la Lettonie) se félicite que le Conseil réagisse avec autant de célérité aux événements au Myanmar, ce qui témoigne de sa capacité à faire entendre la voix

des droits de l'homme avec crédibilité. Il convient également de se féliciter que l'ensemble des groupes régionaux aient appuyé la convocation de cette session extraordinaire. Les récentes manifestations pacifiques illustrent la ferme volonté du peuple birman d'aller vers la démocratie et la Lettonie, un pays où le passage rapide du totalitarisme à la démocratie a également commencé par des manifestations pacifiques, considère qu'il est particulièrement important que la communauté internationale demeure saisie de la situation au Myanmar. Elle est convaincue que la réconciliation nationale et le changement démocratique s'accompagneraient également d'une amélioration de la situation économique. À cet égard, la réforme du Parlement et l'aménagement de possibilités d'expression pour l'opposition sont cruciaux. Le Gouvernement birman devrait en premier lieu ordonner la libération des prisonniers politiques et des individus qui ont été détenus à la suite des récentes manifestations. La Lettonie se félicite de l'engagement des pays de la région et espère qu'il se poursuivra. Les Nations Unies et le Conseil des droits de l'homme ont un rôle important à jouer en Birmanie et la Lettonie lance un appel au Gouvernement birman pour qu'il coopère pleinement avec le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans le pays. En conclusion, la Lettonie appuie pleinement le projet de résolution proposé par l'Union européenne et espère qu'il pourra être adopté par consensus.

36. M. RAPACKI (Observateur de la Pologne), s'associant à la déclaration faite par le Portugal au nom de l'Union européenne, exprime sa profonde préoccupation face à la répression sanglante dont les manifestants pacifiques font l'objet au Myanmar. De tels actes violent les valeurs démocratiques et humanitaires essentielles et universellement reconnues. Le peuple polonais a réagi avec tristesse et compassion face aux dommages subis par la population civile birmane qui se voit constamment privée de sa dignité, de ses droits de l'homme et de ses libertés fondamentales. L'expérience acquise par la Pologne dans sa lutte pour l'indépendance nationale et le rétablissement d'un État démocratique l'incline à être particulièrement attentive à la situation du peuple birman et à le soutenir en vue d'un retour à une vie normale dans un pays démocratique. La Pologne lance un appel à la junte militaire pour qu'elle mette un terme à la violence, à la répression, aux brutalités, aux assassinats et aux détentions arbitraires et s'engage immédiatement dans un véritable processus de réconciliation nationale, en coopération avec l'ensemble des groupes politiques et sociaux, en vue de rétablir la démocratie et de garantir les droits civils et politiques légitimes de la population. Elle est fermement convaincue que toute amélioration de la situation des droits de l'homme dans chaque État repose sur le dialogue, tant au plan interne qu'au plan international. Par conséquent, la Pologne invite les autorités birmanes à faire preuve d'esprit de coopération et à entamer immédiatement un dialogue avec l'ensemble des mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies, y compris le Conseil des droits de l'homme et le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar. L'image de blindés et de forces armées marchant sur des civils innocents qui n'avaient pas craint de se lever pour défendre leurs droits est encore très présente dans la mémoire du peuple polonais qui souhaite envoyer un message de solidarité à tous ceux qui mettent leur vie en danger pour faire triompher les droits de l'homme.

37. M. PHAM QUOC TRU (Observateur du Viet Nam) dit que son pays appelle toutes les parties concernées à faire preuve de retenue et à renouer le dialogue afin de régler pacifiquement leur différend. La délégation vietnamienne réitère son soutien à la feuille de route en sept points pour la transition vers la démocratie au Myanmar et espère que son application rapide contribuera à stabiliser la situation dans ce pays. Elle salue les efforts déployés par le Gouvernement du Myanmar et espère que sa coopération avec l'ONU permettra d'apporter une solution diplomatique allant dans le sens des intérêts à long terme du Myanmar et de la région.

Elle espère également que la session extraordinaire débouchera sur des résultats constructifs reflétant l'esprit de coopération qui règne au sein du Conseil, en renforçant sa crédibilité, et contribuera au processus de réconciliation nationale au Myanmar.

38. M^{me} ESCOBAR (Observatrice de l'Espagne), s'associant à la déclaration faite par le Portugal au nom de l'Union européenne, estime qu'il est important que la communauté internationale reste saisie de la situation des droits de l'homme au Myanmar. L'Espagne, qui appuie la mission de M. Gandari, demande aux autorités du Myanmar d'autoriser la visite de M. Pinheiro, de libérer tous les prisonniers politiques et de mettre fin à l'assignation à domicile de M^{me} Aung San Suu Kyi. Elle appuie tous les acteurs, nationaux et internationaux, dans leur recherche d'une solution pacifique. Il est temps pour le Gouvernement du Myanmar d'amorcer un processus de réforme qui permette de garantir l'exercice des droits de l'homme et de rétablir la démocratie.

39. M. OUVRY (Observateur de la Belgique), s'associant à la déclaration faite par le Portugal au nom de l'Union européenne, rappelle les raisons qui ont amené à réunir le Conseil en session extraordinaire. Dernièrement, la situation au Myanmar s'est dégradée et des actes de violence disproportionnés et graves ont été commis par les forces gouvernementales qui ont battu, détenu arbitrairement et tué des citoyens ordinaires et des moines, pour la seule raison qu'ils exerçaient leur droit de manifester pacifiquement et leur liberté d'expression. La Belgique condamne cette répression violente de la part des autorités. Elle souhaite favoriser la réconciliation nationale par la promotion du dialogue entre le Gouvernement du Myanmar et toutes les parties prenantes. Elle soutient la transition vers un processus démocratique, appelle à la libération des prisonniers politiques et s'engage activement pour améliorer la situation humanitaire. C'est pourquoi elle demande que soient levées toutes les restrictions au droit de manifester, au droit de s'assembler pacifiquement et au droit de s'exprimer librement. Il importe d'éclaircir rapidement le sort des nombreuses personnes disparues au cours des récents événements. À cette fin, les mécanismes de protection des droits de l'homme de l'ONU doivent pouvoir agir, et il est donc urgent que le Gouvernement du Myanmar coopère avec M. Pinheiro et M^{me} Arbour. Les responsables de violations de droits de l'homme doivent être identifiés et, une fois leur culpabilité établie, punis. La délégation belge espère que le Conseil prendra une décision claire en ce sens.

40. M. CHHEANG Vun (Observateur du Cambodge) dit que son pays soutient fermement la déclaration faite le 27 septembre 2007 à New York par le Président de l'Association des nations du Sud-Est (ASEAN). Il appuie pleinement la décision d'envoyer M. Gambari au Myanmar et salue la décision du Gouvernement de ce pays de faciliter cette visite, tout en l'appelant à coopérer pleinement avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général dans le but de trouver une solution pacifique favorable à la réconciliation nationale.

41. M. NIRK (Observateur de l'Estonie), s'associant pleinement à la déclaration faite par le représentant du Portugal au nom de l'Union européenne, salue la décision prise par le Conseil de réagir rapidement à la situation des droits de l'homme au Myanmar en organisant une session extraordinaire. L'Estonie est vivement préoccupée par le fait que les autorités du Myanmar aient violemment réprimé des manifestations pacifiques. Le droit de s'associer librement et la liberté d'expression sont des droits fondamentaux et les bases de la démocratie. C'est pourquoi l'Estonie condamne toutes les graves violations des droits de l'homme récemment commises par le Gouvernement du Myanmar. Elle exprime son soutien au peuple du Myanmar et espère que la session extraordinaire du Conseil lui fera comprendre qu'il n'est pas seul dans sa lutte pour

le respect des droits de l'homme. M. Nirk appelle le Gouvernement du Myanmar à enquêter rapidement et de façon impartiale sur tous les meurtres et actes de violence signalés, à respecter les droits et les libertés fondamentaux de la population et à coopérer pleinement avec les mécanismes de protection des droits de l'homme de l'ONU et la communauté internationale.

42. M. PELAEZ (Observateur de l'Argentine) déplore les événements tragiques qui se sont produits au Myanmar. Il est préoccupé par la situation des droits de l'homme dans ce pays, en particulier concernant le droit à la vie. La liberté d'expression et la liberté de réunion doivent pouvoir être exercées dans tous les pays. L'Argentine a voté à maintes reprises pour les résolutions exprimant la préoccupation de la communauté internationale face à la situation des droits de l'homme au Myanmar, aussi bien à l'ancienne Commission des droits de l'homme qu'à l'Assemblée générale. Elle soutient pleinement le travail du Rapporteur spécial et de l'Envoyé spécial du Secrétaire général. Seules la démocratie, la liberté, la justice sociale et la paix permettent le plein épanouissement de l'être humain. M. Pelaez demande au Gouvernement du Myanmar d'emprunter le chemin qui y mène et d'appliquer les recommandations de la communauté internationale.

43. U AUNG MYO MIN (Asian Forum for Human Rights and Development), s'exprimant également au nom de 16 autres ONG, regrette que les États d'Asie – en particulier ceux qui sont membres de l'ASEAN – n'aient pas adopté une position plus ferme. Il estime que le projet de résolution présenté ne reflète ni l'importance des manifestations qui ont eu lieu récemment, ni le caractère omniprésent et systématique des violations des droits de l'homme au Myanmar qui ont poussé la population à descendre dans la rue. Si l'orateur salue les efforts déployés par le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, il estime toutefois que la crise actuelle nécessite que l'on fasse plus que simplement exhorter le Gouvernement du Myanmar à autoriser sa visite. Il demande donc au Conseil d'envoyer au Myanmar une mission d'enquête de haut niveau dirigée par la Haut-Commissaire aux droits de l'homme, afin de garantir que les responsables soient poursuivis en justice, et de s'employer à mettre en place une présence permanente de l'ONU dans le pays pour mieux comprendre et analyser la situation et veiller à l'application des recommandations de la mission d'enquête. La condamnation généralisée des brutalités perpétrées par le Conseil d'État pour la paix et le développement offre une occasion unique de pousser la junte militaire à coopérer avec les mécanismes du Conseil et le système onusien dans son ensemble, que le Conseil des droits de l'homme doit saisir en faisant entendre une voix forte et unie s'il ne veut pas voir cet élan se briser. C'est au Conseil de faire en sorte que le sacrifice de la population birmane n'ait pas été vain.

44. M. SEIN (Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH)) rappelle qu'environ 1 200 prisonniers politiques sont toujours détenus dans les prisons du Myanmar et que les opérations militaires dans l'est du pays ont donné lieu à des crimes contre l'humanité et à des allégations de crimes de guerre. La junte militaire, qui est essentiellement financée par les revenus provenant des principales industries du pays (pétrole, bois et gaz), continue à diriger par la force la population birmane, la privant de ses droits fondamentaux. En règle générale, la FIDH s'oppose aux sanctions économiques, car elles affectent avant tout les populations civiles. Toutefois, elle appelle le Conseil de sécurité à prendre toutes les mesures nécessaires, y compris des sanctions ciblées dans les secteurs précités et un embargo sur les armes, pour faire en sorte que le Gouvernement du Myanmar libère tous les prisonniers politiques et engage un véritable dialogue avec les représentants de l'opposition et des minorités. Le Conseil devrait également dépêcher de toute urgence au Myanmar M. Pinheiro, accompagné des procédures spéciales

de protection des droits de l'homme concernées, afin d'enquêter sur les attaques récentes ainsi que sur le refus persistant du Gouvernement militaire du Myanmar d'appliquer les recommandations du Rapporteur spécial.

45. M. PARRITT (Amnesty International) craint que le nombre de personnes décédées au cours de la répression brutale des manifestations pacifiques au Myanmar soit bien supérieur aux neuf cas rapportés par les médias officiels. Dans la seule ville de Yangon, plus d'un millier de personnes auraient été arrêtées. M. Parritt demande aux autorités du Myanmar de fournir des informations sur l'endroit où se trouvent les détenus ainsi que sur leur bien-être, car il estime qu'il y a de forts risques qu'ils soient victimes d'actes de torture ou de mauvais traitements. Les personnes qui ont été placées en détention pour s'être réunies de façon pacifique et les prisonniers d'opinion doivent être immédiatement libérés, sauf s'ils sont accusés d'avoir commis une infraction pénale. Amnesty International craint que les agents des forces de l'ordre, de l'armée et des forces de sécurité ne continuent à procéder à des arrestations et à recourir à la violence dans le but d'empêcher de nouvelles manifestations pacifiques. Cela ne ferait qu'aggraver une situation des droits de l'homme déjà préoccupante et provoquer des déplacements de population et un exode de réfugiés massifs qui mettraient en danger la paix et la sécurité régionales. Le Conseil de sécurité doit donc rester saisi de cette situation et le Conseil des droits de l'homme doit venir compléter ses efforts en prenant des mesures fermes pour faire face aux graves violations des droits de l'homme qui se poursuivent. Il doit condamner fermement ces actes, exiger que soit mis un terme à la répression violente des manifestations pacifiques et agir de toute urgence pour que le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar puisse continuer à documenter la situation actuelle en se rendant dans le pays et en faisant rapport au Conseil, à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité.

46. M. ANTHONY (Asian Legal Resource Centre) est d'avis que les événements actuels au Myanmar constituent une chance unique d'apporter des changements positifs dans un pays dont le bilan en matière de droits de l'homme est l'un des pires au monde. Craignant que les dirigeants du pays n'effectuent des transferts de fonds vers d'autres pays – ce qui ne ferait qu'aggraver une situation économique déjà précaire –, M. Anthony exhorte tous les États à prendre les mesures nécessaires pour empêcher un tel pillage. Il estime que les personnes détenues illégalement devraient être considérées comme des personnes disparues et invite le Conseil à prendre des mesures fermes afin de les protéger, car le risque est grand qu'elles soient torturées ou exécutées. Il demande notamment au Conseil de faire en sorte que le Gouvernement du Myanmar mette fin à la répression violente des manifestants, aux arrestations arbitraires, aux disparitions, aux actes de torture et aux meurtres, qu'il autorise l'ONU et le CICR à mettre en place des centres où il soit possible de signaler les violations des droits de l'homme, qu'il fasse comparaître devant un tribunal dans les vingt-quatre heures toutes les personnes placées en détention, qu'il permette aux détenus d'avoir accès aux membres de leur famille, à un avocat, aux représentants de l'ONU et du CICR et qu'il cesse d'entraver le travail des organisations humanitaires, notamment celles du Programme alimentaire mondial.

47. M^{me} DE RIVERO (Human Rights Watch) rappelle que depuis que l'armée s'est emparée du pouvoir au Myanmar, l'économieériclute et tous les droits de l'homme sont bafoués. Elle évoque les atrocités commises récemment, en soulignant le manque d'informations concernant les victimes. Elle demande aux États membres du Conseil d'endosser leur responsabilité, tant individuelle que collective, d'empêcher que la situation des droits de l'homme ne se détériore encore dans le pays et de garantir la mise en œuvre des recommandations découlant

de la cinquième session extraordinaire. Le Conseil doit non seulement insister pour que le Rapporteur spécial puisse se rendre dans le pays, y circuler librement et rencontrer toute personne de son choix, mais également exposer clairement au Gouvernement du Myanmar quelles seront les conséquences s'il refuse de coopérer. Le Conseil devrait, pour se préparer à cette éventualité, faire figurer dans le projet de résolution une disposition prévoyant l'établissement d'une commission d'enquête chargée d'enquêter sur toutes les violations graves des droits de l'homme commises depuis l'arrivée de l'actuel gouvernement militaire au pouvoir en 1988.

48. M. HOWEN (Commission internationale de juristes) dit qu'au nombre des violations qui auraient été commises au Myanmar dans le cadre de la répression brutale des manifestations pacifiques qui y ont été organisées figurent des homicides et des détentions arbitraires, des actes de torture et le recours excessif à la force; comme l'a souligné la Haut-Commissaire, des actes qualifiés de crimes en vertu du droit international pourraient avoir été commis, actes dont les auteurs seraient individuellement et pénalement responsables. De nombreuses personnes fuient le pays, et la Commission internationale de juristes (CIJ) appelle les pays voisins du Myanmar à leur permettre d'entrer sur leur territoire. Les événements qui se déroulent au Myanmar sont gravement préoccupants sur le plan de la paix et la sécurité internationales comme sur celui de la protection des droits de l'homme. Le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil des droits de l'homme ont tous deux l'obligation d'agir; leur action doit en outre être complémentaire. À la paralysie chronique de la situation politique au Myanmar et aux violations des droits de l'homme qui y sont commises de longue date s'ajoute maintenant une crise aiguë. Cette situation exige que l'on prenne des mesures allant au-delà de celles qui ont été prises à ce jour. M. Howen, à cet égard, rappelle que le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar devrait déjà avoir effectué plusieurs visites dans ce pays mais que l'accès lui en est refusé depuis presque quatre ans. La CIJ estime que le Conseil doit rester activement saisi de la situation et être en mesure de la réexaminer rapidement afin d'adapter son action à ses développements. Le Conseil devrait dépêcher d'urgence son président et le Rapporteur spécial au Myanmar, pour qu'ils fassent rapport non pas en décembre, mais lors d'une reprise de la session extraordinaire en cours, qui aurait lieu au plus tard le 31 octobre 2007. Le Conseil devrait continuer d'examiner de près la situation qui règne au Myanmar afin d'éviter de nouvelles pertes en vies humaines et de prévenir la commission de nouvelles violations des droits de l'homme.

49. M^{me} HILL (Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté) condamne le recours par les forces de sécurité du Myanmar à la force et à la violence contre des manifestants pacifiques. Cela fait trop longtemps que les citoyens de ce pays sont privés de leur droit de s'exprimer librement et de prendre part aux décisions qui ont une incidence sur leur bien-être et que les femmes sont victimes de graves atteintes à leurs droits. M^{me} Hill appelle le Gouvernement du Myanmar à s'abstenir de brutaliser des manifestants pacifiques et à nouer un dialogue avec l'ensemble des partis politiques afin de trouver une solution juste à la situation actuelle. La jouissance par tous des droits politiques et la libération de M^{me} Aung San Suu Kyi constituerait, à cet égard, un progrès important. La Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté se félicite du fait que M. Than Shwe ait accepté de rencontrer M. Gambari et engage le Gouvernement du Myanmar à faire appel aux bons offices de celui-ci pour résoudre pacifiquement le conflit. Elle appelle les pays voisins du Myanmar et tous les pays ayant des relations diplomatiques et commerciales suivies avec lui à prendre toutes les mesures nécessaires pour accélérer ce processus. Les intervenants humanitaires des Nations Unies doivent en outre pouvoir avoir accès aux personnes déplacées, dont le nombre s'élève à 500 000. M^{me} Hill, enfin,

invite les États membres du Conseil à réfléchir à la mesure dans laquelle l'absence de condamnation du régime militaire de la part de la communauté internationale et le silence de celle-ci ont constitué un obstacle à la réalisation des droits fondamentaux des Birmans, notamment ceux des femmes, des minorités et des autochtones.

50. M. SALTIEL (United Nations Watch) dit que si l'on ne dispose pas de chiffres précis sur les événements qui se déroulent au-delà du rideau de fer dressé par le régime militaire birman, il est certain que des crimes contre des civils innocents sont en train d'y être commis à grande échelle. Face à cette situation, le Conseil ne peut pas envoyer de soldats. Il n'a aucun moyen matériel de dissuasion. L'histoire, cependant, à travers les exemples du Mahatma Gandhi, de Martin Luther King ou de Nelson Mandela, nous enseigne que la voix de la morale peut déplacer des montagnes. Le Conseil, s'il ne peut pas envoyer de soldats, peut envoyer un message aux Birmans afin de leur faire savoir combien il admire le combat héroïque et pacifique qu'ils mènent contre la tyrannie et la brutalité de leur gouvernement et combien il admire le courage des moines bouddhistes et de M^{me} Aung San Suu Kyi. Il peut aussi envoyer un message aux oppresseurs, qui bafouent la Déclaration universelle des droits de l'homme et qui persécutent leur propre peuple, et les avertir que justice, un jour, sera faite. Le Conseil, face à la situation au Myanmar, doit faire sa part en adoptant une résolution énergique qui affirmera au nom du peuple birman sa foi en la justice, la liberté et la dignité humaine.

51. M. HTUN (Worldview International Foundation) dit qu'il est indispensable que la communauté internationale, notamment le Conseil des droits de l'homme, accorde une attention soutenue à la situation en Birmanie au cours des mois à venir car celle-ci est explosive. Des milliers de manifestants, y compris des manifestants blessés, sont en détention. Certains d'entre eux auraient été battus et les autorités se prépareraient à envoyer des détenus dans des prisons situées dans des régions reculées. L'accès à des soins médicaux adéquats fait défaut. M. Htun demande donc au Gouvernement militaire du Myanmar de permettre au Comité international de la Croix-Rouge d'accéder à tous les détenus, de traduire tous les détenus devant les tribunaux et de garantir que leurs avocats et les membres de leur famille puissent leur rendre visite. Une enquête judiciaire sur les violations des droits de l'homme qui auraient pu être commises à l'encontre de manifestants pacifiques devrait en outre être ouverte. M. Htun, par ailleurs, rappelle que le niveau de vie de 90 % des Birmans est proche du seuil de pauvreté ou en deçà de ce seuil. Les événements qui se déroulent en Birmanie pourraient aggraver la situation économique de sa population. Le Programme alimentaire mondial a déjà fait savoir que les restrictions imposées par le Gouvernement birman entravaient la mise en œuvre du programme qu'il a mis en place dans ce pays. Worldview International Foundation craint que la Birmanie ne soit au bord de la famine et appelle le Conseil à déployer des efforts soutenus pour éviter qu'elle ne s'enfonce davantage dans le chaos.

52. M. PINHEIRO (Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar) dit que les représentants de 58 pays sont intervenus à la session en cours et que tous, quel que soit le groupe régional auquel ils appartiennent, ont demandé au Gouvernement du Myanmar de faire preuve de retenue. Celui-ci n'a pas fait preuve de retenue dans le passé, et il ne fait pas preuve de retenue aujourd'hui. Dans ce contexte, le fait que l'Envoyé spécial du Secrétaire général ait rencontré le général Than Shwe et qu'il rencontrera à nouveau la Secrétaire générale de la Ligue nationale de la démocratie constitue une bonne nouvelle. Il est à espérer que le Gouvernement du Myanmar entendra cet appel véritablement universel qui lui est adressé et qu'il fera, dans l'avenir, preuve de retenue. M. Pinheiro indique qu'il fera tenir au Gouvernement du Myanmar

l'ensemble des questions qu'il a soulevées au cours de la session extraordinaire car il est indispensable de faire toute la lumière sur les événements qui se sont déroulés dans ce pays.

53. Il est impossible pour le moment au Rapporteur spécial de se rendre au Myanmar, malgré les demandes qui lui sont faites, car on ne l'y invite pas. Or il ne peut pas suivre la situation des droits de l'homme au Myanmar de loin. L'accès au pays, s'il lui permettrait d'avoir accès aux informations dont il a besoin, constituerait aussi une occasion pour le Gouvernement du Myanmar d'exposer son point de vue; en ne l'invitant pas, le Gouvernement du Myanmar se prive de cette possibilité. Il convient donc pour le Conseil de faire fond sur le succès de la mission de M. Gambini et d'envisager la possibilité de dépêcher au Myanmar le Rapporteur spécial ou une mission de haut niveau. M. Pinheiro, par ailleurs, estime qu'il ne faut plus tolérer qu'un pays Membre de l'ONU refuse de coopérer avec le Conseil et ne permette pas à un rapporteur spécial de s'y rendre. Les États, notamment ceux de la région concernée, doivent poursuivre leurs efforts sur le terrain diplomatique et multiplier les contacts avec le Gouvernement du Myanmar en vue de garantir le succès de la mission dont M. Pinheiro pourrait être chargé. Il convient également de tenir compte du caractère urgent de la situation. M. Pinheiro le répète, c'est au Gouvernement du Myanmar de faire preuve de retenue car ce n'est pas à des gens que l'on bat, que l'on emprisonne ou que l'on cherche à tuer de faire preuve de retenue.

Projet de résolution publié sous la cote A/HRC/S-5/L.1/Rev.1

54. M. ESTEVES (Portugal), prenant la parole au nom de l'Union européenne et présentant le projet de résolution, explique que celui-ci est le fruit de consultations officieuses et ouvertes à tous qui ont été menées conformément aux méthodes de travail énoncées dans l'ensemble de documents sur la mise en place des institutions que le Conseil a adopté en juin 2007 (résolution 5/1, annexe). Il donne lecture des modifications qui y ont été apportées. Au paragraphe 1, le mot «Condamne» est remplacé par «Déplore vivement». Au paragraphe 4, les mots «diffusée par les médias» sont ajoutés à la suite des mots «accès à l'information». Au paragraphe 6, le mot «revitalisé» est ajouté entre les mots «national» et «avec». Le projet de résolution proposé a notamment pour but, face à la répression violente dont ont fait l'objet les manifestants qui protestaient pacifiquement au Myanmar, d'envoyer un message clair au Gouvernement du Myanmar, de prévenir de nouvelles violations des droits de l'homme en exhortant celui-ci à faire preuve de la plus grande retenue et à ne plus recourir à la violence contre des manifestants pacifiques et de demander au Gouvernement de remettre en liberté les prisonniers politiques, de lever toutes les restrictions imposées à l'activité politique pacifique et d'engager d'urgence un dialogue national avec toutes les parties en vue de parvenir à une véritable réconciliation nationale, à la démocratisation et à l'instauration de l'état de droit. En outre, le Conseil, tout en se félicitant de la décision du Gouvernement du Myanmar d'accueillir l'Envoyé spécial du Secrétaire général, demande à ce gouvernement de poursuivre sa coopération avec les organisations humanitaires et avec les procédures spéciales et prie le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar d'évaluer la situation actuelle des droits de l'homme dans ce pays et d'y suivre l'application de la résolution qui serait adoptée. M. Esteves, enfin, demande encore au Gouvernement du Myanmar de coopérer pleinement avec le Conseil en vue d'améliorer la situation déplorable des droits de l'homme qui règne dans le pays.

55. Le PRÉSIDENT indique que 25 pays se sont portés coauteurs du projet de résolution et qu'un état de ses incidences sur le budget-programme a été distribué en séance.
56. *Le projet de résolution publié sous la cote A/HRC/S-5/L.1/Rev.1, tel que révisé oralement, est adopté sans qu'il soit procédé à un vote.*
57. M. SINGH (Inde), expliquant ultérieurement sa position sur la résolution adoptée, dit que l'Inde a toujours insisté sur l'importance du dialogue et de la coopération en matière de droits de l'homme. C'est dans cette optique qu'elle a travaillé de concert avec d'autres pays à dégager une solution porteuse d'avenir qui vise non pas à condamner les autorités du Myanmar, mais à nouer un dialogue constructif avec elles en vue de favoriser une issue pacifique à la situation actuelle. Or elle regrette que la résolution adoptée par le Conseil ne soit pas pleinement conforme à cette approche et que son ton ne soit pas de nature à favoriser un tel dialogue. La délégation indienne, malgré ces réserves, s'est jointe au consensus sur cette résolution dans l'espoir que le Conseil, à l'avenir, interviendra de manière plus positive face à cette question.
58. M. VASILIEV (Fédération de Russie) rappelle que son pays a à maintes reprises souligné combien il était important que les décisions prises lors de sessions extraordinaires du Conseil soient le résultat d'un consensus. Il n'a donc pas souhaité briser le consensus qui s'est dégagé autour du projet de résolution relatif au Myanmar. Il désapprouve néanmoins la formulation unilatérale de plusieurs points de ce texte, qui fait qu'il ne reflète pas de façon objective la situation dans le pays et qu'il n'est pas équilibré. La délégation russe regrette qu'il n'ait pas été tenu compte des préoccupations et propositions présentées par elle au cours des consultations informelles. L'objectif principal de ce texte n'est pas de purement et simplement condamner le Gouvernement du Myanmar pour les événements qui se produisent actuellement dans le pays, mais de l'inciter à mettre en œuvre des programmes visant à une transition vers la démocratie – ce qui est le seul moyen de réellement y améliorer la situation des droits de l'homme. Si ce projet de résolution avait été soumis au vote, la Russie se serait abstenue.
59. M^{me} BASILIO (Philippines) se félicite de la manière transparente dont les consultations relatives au projet de résolution qui a été adopté ont été menées et de l'approche constructive et consensuelle adoptée par le Conseil pour traiter de la situation actuelle au Myanmar. Elle engage le Conseil à procéder de la même manière lors des futures sessions extraordinaires.
60. U NYUNT SWE (Observateur du Myanmar), s'exprimant en tant qu'observateur du pays concerné, remercie vivement les pays qui ont soutenu le Myanmar et qui ont fait preuve de compréhension à l'égard de la situation qui y règne actuellement. L'ancienne Commission des droits de l'homme, qui avait pour habitude de montrer du doigt et de dénoncer publiquement les pays les plus faibles, a été remplacée par le Conseil des droits de l'homme, l'objectif étant de faire prévaloir les principes d'universalité, d'impartialité, d'objectivité, de non-sélectivité et de non-politisation. Le Conseil ne doit donc pas répéter les erreurs commises par sa devancière car il créerait un précédent qui serait préjudiciable aux pays les plus petits et les plus faibles. Il ne doit pas être instrumentalisé à des fins politiques par les pays les plus puissants. Le Myanmar rejette donc l'approche politisée de laquelle procède la tenue de la session en cours. Ses relations avec le Conseil doivent être constructives et porteuses d'avenir plutôt que conflictuelles et fondées sur la condamnation.

CLÔTURE DE LA SESSION

61. Le PRÉSIDENT souligne l'importance de la mise en œuvre et du suivi tant de la résolution qui vient d'être adoptée que de toutes les décisions prises par le Conseil. Il convient, en particulier, de renforcer la coopération de toutes les parties concernées. Il propose que le rapport portant sur la session qui s'achève soit adopté *ad referendum*. Le Rapporteur du Conseil, une fois qu'il aura achevé ledit rapport, le publierait sur les sites Internet et Extranet du Conseil et les délégations auraient ensuite deux semaines pour formuler leurs éventuelles observations. À l'expiration de ce délai, le rapport de la cinquième session extraordinaire du Conseil serait considéré comme adopté.

62. *Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 17 h 35.
